

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté

Le 14.04.2023

Convocation faite

Le 05.04.2023

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n°2023-04-065), MM Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n°2023-04-064), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE) Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{mes} Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

**Délibération
N°2023-04-082**

**Participation financière
au projet de Maison
de l'Ardenne – Frontaliers
Grand-Est**

Vu le Pacte Ardennes signé le 15 mars 2019,

Vu la délibération n°2020-01-002 du 08 janvier 2020 adoptant le principe de participer à la création d'un service d'information dédié aux travailleurs transfrontaliers, à la fois sur les questions de statut, d'assurance, etc, qui se posent au quotidien,

Considérant que l'association Frontaliers Grand-Est, soutenue par la Région, anime ce dispositif dans les Ardennes,

Vu la délibération n°2021-01-010 du 27 janvier 2021, validant la participation de la Communauté de 1 300 € annuels de 2020 à 2022,

Considérant la demande de l'association de renouveler l'engagement de la Communauté pour 3 ans au même prix de 1 300 € annuels de 2023 à 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la prolongation de notre participation à ce service sur la base du plan de financement suivant :

ORIGINE DU FINANCEMENT	Prévisions 2023
État	10 000 €
Pacte Ardennes (FDVA – Fonds pour le Développement de la Vie Associative)	10 000 €
Région Grand-Est	10 000€
Contrat de projet annuel	10 000 €
Département Ardennes	10 000 €
Contrat de projet annuel	10 000 €
INTERCOMMUNALITÉS	10 000 €
Ardenne Métropole (communauté d'agglomération)	6 000 €
Ardenne Rives de Meuse (communauté de communes)	1 300 €
Portes du Luxembourg (communauté de communes)	1 000 €
Thiérache Ardennaise (communauté de communes)	500 €
Vallées et Plateau d'Ardenne (communauté de communes)	1 200 €
Autres recettes	3 000 €
Avance sur fonds propres CRD	3 000 €
Total	43 000 €

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

